

SAVS SOLIDARITE DU RHIN

1 rue de l'Eglise – 68600 NEUF-BRISACH

Pôle handicap 68

1. EDITORIAL

En ce début d'année 2021, l'envie est forte de tourner la page de 2020 et de la crise sanitaire, et de se projeter dans la mise en œuvre des axes de développement définis dans le projet de service. Néanmoins, en faisant retour sur cette année écoulée, force est de constater que la pandémie, avec la mise en place du confinement et par la suite de mesures barrières impactant le fonctionnement du SAVS, a suscité des adaptations qui, pour certaines, apportent une réelle amélioration



En effet, la tenue de réunions en visio-conférence permet de réduire les déplacements (et les risques routiers). L'accompagnement téléphonique soutenu des bénéficiaires pendant le confinement a resserré les liens avec eux et permis de faire avancer des projets pour lesquels il aurait fallu plus de temps dans les conditions habituelles.

Au-delà de ces constats, l'engagement sans faille des professionnels sur cette période compliquée et inédite, leurs capacités d'adaptation, leur créativité pour trouver de nouvelles modalités de réponse aux besoins des bénéficiaires est à souligner. Afin de leur permettre de poursuivre leur action malgré un contexte encore contraignant, il est nécessaire de leur proposer des espaces de ressourcement (GAP, réunions d'équipe, formation).

MISSIONS/PRESTATIONS DELIVREES

Ce service peut apporter aide, information, conseil (sous forme d'actions individuelles ou collectives) et/ou accompagnement, à court terme ou dans la durée, dans les démarches et l'apprentissage d'autonomie. Il participe à l'évaluation des aptitudes, incapacités et potentialités de la personne dans le cadre d'un projet personnalisé motivant l'accès aux droits.

Le SAVS veille à une coordination des interventions en faveur des personnes en situation de handicap et leurs familles. Le soutien aux aidants et la mise en œuvre de temps de répit fait partie intégrante des missions du service.

Le SAVS SDR est localisé dans la commune de Neuf-Brisach, qui fait partie de la communauté de communes Rhin-Brisach. Le secteur d'intervention recouvre le bassin de vie Colmar (canton de Colmar 2) - Plaine du Rhin qui compte 35 communes.

1.1. Nombre de personnes concernées par les missions

La file active du SAVS SDR en 2020 est de 53 personnes contre 63 en 2019.

Missions	Libellé	2019	2020
	Personnes accueillies	18	17
Mission d'accueil	Dont en 1 ^{er} contact	15	14
Mission d'accompagnement	Personnes accompagnées	63	53
Mission de veille		16	26
Investigation PCH		1	2
Evaluations sociales		4	1

Commentaire sur l'activité :

Mission d'accueil : **17** personnes ont été accueillies dont 14 en 1^{er} contact, ce qui reste assez stable par rapport à 2019,

Mission d'accompagnement: 53 personnes ont été accompagnées contre 63 en 2019, ce qui peut être expliqué par le nombre important de personnes mises en veille soit 26 personnes dont 12 nouvelles mises en veille.

Sorties : 4 personnes sont sorties d'accompagnement dont 3 pour objectifs atteints sans relais, et 1 pour arrêt prématuré sans relais.

NATURE DES ENTRETIENS EN LIEN AVEC LES MISSIONS

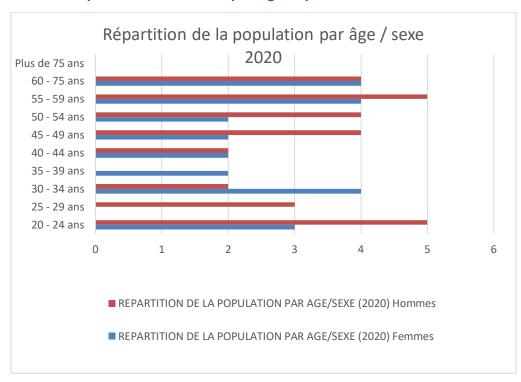
Typologie	Entretiens au Service	Visites à domicile	Entretiens Hors murs	
Nombre	49	201	94	

Sur l'ensemble des rencontres et entretiens avec les personne, 85.7% se font à l'extérieur du service (dont 68% au domicile des personnes) et 14.3% au service. Le contact téléphonique reste un lien privilégié.



CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION ACCOMPAGNEE:

1.2. Répartition de l'effectif par âge et par sexe

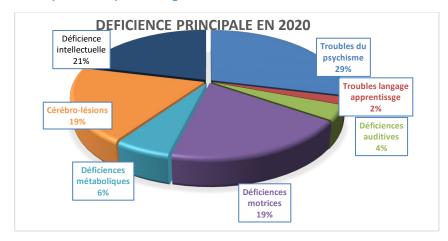


La population se compose de 24 femmes et de 29 hommes.

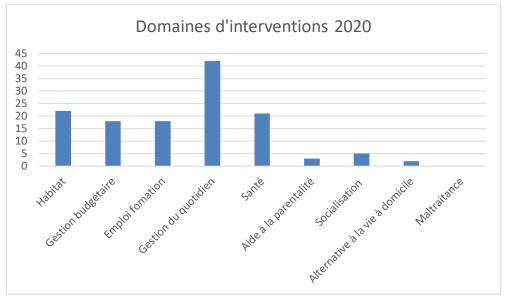
La majorité de la population féminine a entre 30 et 34 ans, et entre 55 et 75 ans. La majorité de la population masculine a entre 20 et 24 ans, et entre 55 et 59 ans. On note une augmentation du public vieillissant pour les deux sexes et du public jeune chez les hommes.

Ces publics nous demandent d'adapter nos pratiques et prestations. Un lien plus important avec les structures d'insertion professionnelle (EA, ESAT, SAVE, Cap emploi..) et des relais vers les services gériatriques et les institutions de retraite sont développés.

1.3. Répartition par catégorie en fonction des déficiences



Commentaire : les personnes accueillies souffrent majoritairement de troubles du psychisme (29%) ou de déficience intellectuelle (21%); en proportion moindre, de cérébro-lésions (19%) et de déficiences motrices (19%). Les adaptations nécessaires à la prise en compte d'autres types de déficience sont réalisées en fonction des besoins repérés.



Commentaire:

Les domaines d'intervention les plus importants sont la gestion du quotidien, la santé et l'habitat, tous domaines concourant au maintien de l'autonomie à domicile.

1.4. Situation familiale

Composition du ménage	Nombre
Célibataire sans enfant	37
Célibataire avec enfant	8
Couple avec enfant	4
Couple sans enfant	4
Vivant avec son conjoint ou un membre de sa famille	20
Vivant seul	23
En colocation	10

Commentaires:

On note 43% de personnes vivant seules, ce qui explique que le domaine d'intervention lié à la gestion de la vie quotidienne soit élevé.

PROTECTION DU MAJEUR	Nombre de personnes
Non concerné	41
Tutelle	1
Curatelle simple	4
Curatelle renforcée	7
En cours	0

Commentaire:

22.8% des personnes accompagnées relèvent d'une mesure de protection, nécessitant un soutien plus important dans les actes de conseil, prévention et décisions au quotidien. Un travail en collaboration se fait avec l'ensemble des mandataires judiciaires.

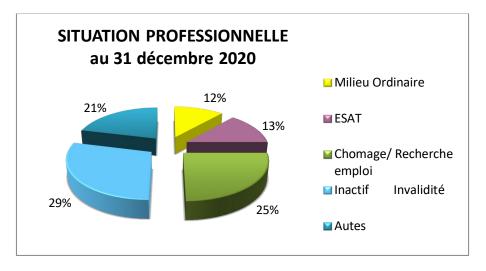
1.5. Mode de logement

HABITAT	Nombre de personnes
Logement autonome indépendant	31
Logement chez un tiers	9
Hébergement famille, foyers, résidences sociales	13
Sans domicile fixe	0

Commentaire:

58.5% des personnes vivent dans un logement autonome, et 24.5% vivent hébergés dans leur famille et en résidence sociale (ADOMA).

1.6. Situation professionnelle



Commentaires:

29% des personnes accompagnées sont inactives, et 25% au chômage et/ou en recherche d'emploi ou formation ce qui nécessite un déploiement dans les dispositifs d'insertion professionnelle et de formation du droit commun.

2. LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE

L'année 2020 a été marquée par l'irruption de la pandémie, tant dans la sphère privée que dans la sphère professionnelle. Après la période de confinement du printemps, les accompagnements ont repris de manière quasi habituelle. Néanmoins, les consignes de sécurité : distanciation, limitation des interactions sociales ont fortement impacté la capacité du SAVS SDR à développer des actions en faveur de l'inclusion des personnes accompagnées. Il était prévu de proposer des activités collectives, comme soutien aux relations sociales et à l'autonomie. Il était prévu également de promouvoir la participation de bénéficiaires à des activités associatives (sport, culture, loisirs). Ces actions sont reportées en attente d'un contexte sanitaire plus favorable.

Le SAVS SDR a porté une attention particulière au maintien des liens avec les bénéficiaires, et des bénéficiaires avec leur entourage, afin de lutter contre un risque d'isolement. L'accompagnement téléphonique et la reprise des visites à domicile dès que cela a été possible ont été très favorablement perçus par les personnes accompagnées qui ont témoigné leur satisfaction et le sentiment d'avoir été soutenues pendant les périodes les plus difficiles.

2.1. La vie du service

Pour le service :

 Validation du Projet de service commun SAVS/SAMSAH, avec élaboration de fiches action communes.

Pour les bénéficiaires :

Participation d'une personne accompagnée au Contrat Social Multipartite (CSM) de Neuf Brisach, dispositif permettant une approche collective de l'inclusion sociale et une action de co-responsabilité innovante ouverte sur la cité, initié par le CH de Rouffach.

2.2. Travail avec les familles

Le travail avec les familles est essentiellement lié à la demande des personnes accompagnées ou au soutien effectif que l'entourage familial peut être en mesure d'apporter. Le service est à l'écoute et peut conseiller les familles sur certains besoins (droits communs, dispositif de soutien comme Profamille...) Un soutien à la parentalité peut être demandé par les personnes accompagnées.

2.3. Promotion de l'inclusion

Le service s'informe sur les dispositifs existants (habitats inclusifs, Groupe d'entraide mutuelle, Réseau santé, activités de loisirs ou de sports dans la cité…).

Nous avons sensibilisé notre public à une journée intitulée « C'est mon choix, c'est moi qui choisis » pour l'autodétermination des personnes accompagnées par les ESSMS organisée par le CREAI, initialement prévue le 14 octobre 2020 et reportée en 2021. Les personnes accompagnées ont pu remplir un questionnaire afin d'expliquer la manière dont chacun décide de sa vie.

A travers le Projet de service, nous visons à promouvoir l'inclusion dans la cité en développant des actions collectives pour l'accès à la culture, aux activités sportives et en créant des conventionnements avec des partenaires culturels locaux.

2.4. Coordination des parcours des bénéficiaires

Le service contribue de manière importante à la coordination du parcours des personnes accompagnées en permettant ainsi la continuité de la réponse à apporter à leur besoin. C'est un enjeu important et les nombreux partenariats en témoignent.

2.5. Partenariats

De nombreux partenariats et rencontres partenariales sont noués dans l'optique de permettre la continuité et le relais des parcours des personnes accompagnées.

Aussi l'ensemble des rencontres partenariales se sont poursuivies tout au long de l'année :

- Rencontre dans le cadre du réseau PRAPS (Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux soins) avec la participation au sous-groupe TSNH (Travailleurs Sociaux Nord Handicap),
- Rencontre avec les professionnels des Espaces Solidarités couvrant les cantons de Neuf Brisach,
- Rencontre de l'équipe du dispositif MAIA du Conseil Départemental,
- Participation au groupe de travail Inter SAVS du Haut Rhin sur la thématique de SERAFIN PH,
- Participation à la signature et la clôture du dispositif du Contrat social Multipartite de Neuf Brisach,
- Participation des conseillères à l'animation d'une formation sur les dispositifs de protection des majeurs auprès des professionnels de trois accueils de jour de l'ARSEA: CARAH de Colmar et de Munster, SAJ de Neuf-Brisach (cf. photo ci-dessus),
- De manière générale, des liens de travail avec l'ensemble des services et acteurs intervenant pour les questions de logement, gestion financière, accès aux droits, à l'emploi et aux soins, et les nouveaux dispositifs.

3. DEMARCHE D'AMELIORATION CONTINUE DE LA PRESTATION

3.1. Formation professionnelle

- Formation à l'Approche systémique 2^{ème} et 3^{ème} journées (2 personnes), mutualisée avec le SAMSAH,
- Groupes d'Analyse de la Pratique Professionnelle pour le personnel non Cadre (4 réunions dont 1 en commun avec le SAMSAH, et 4 réunions annulées),
- Formation Communication non violente (1 personne) mutualisée avec les CARAH.
- **Formation sur les Troubles Psychiques** (1 personne) inter-services animée par le docteur Hodé du SAMSAH.

3.2. Modernisation des pratiques professionnelles

- Renforcement de la mutualisation de l'organisation entre les deux SAVS et le SAMSAH avec mise en place de relais d'accompagnement conjointement avec le SAMSAH.
- Adaptation aux conditions sanitaires: Télétravail, réunions en rencontres partenariales en Visio, maintien des visites à domicile auprès des bénéficiaires, rôle plus soutenu dans la coordination auprès des partenaires, informations données aux bénéficiaires par courriers de l'évolution de la situation sanitaire pendant toutes les périodes, remise des attestations de déplacement, explications des gestes barrières...

4. RESSOURCES HUMAINES AU 31.12.2020

Evolution du personnel présent en CDI au 31/12 sur 3 ans (en ETP)

2018	2019	2020
2,26	2,12	2,12

Contrats	TOTAL	Encadrement	Administratif	Educatif	Para médical	Médical	Services Généraux
CDI	2,12	0,00	0.00	2.00	0,06		0,06

Depuis 2018, les effectifs du SAVS sont restés constants.

5. CONCLUSION

Malgré une année 2020 perturbée, les professionnels du SAVS SDR ont su poursuivre les accompagnements dans le respect des attentes et des besoins des personnes. Les partenariats ont été particulièrement riches et efficaces sur cette période. Si la file active est moindre en 2020 qu'en 2019, c'est en raison d'un moindre nombre de notifications reçu.

Par ailleurs, 2020 devait être l'année du démarrage de la mise en œuvre du nouveau projet de service commun aux 2 SAVS et au SAMSAH. Certaines

actions ont été initiées (telles que de nouveaux partenariats), d'autres actions sont à reprogrammer en 2021.

Perspectives 2021

Favoriser l'inclusion sociale en développant l'accès à la culture, aux loisirs et au sport

- Développer des actions de soutien aux aidants et la mise en place de temps de répit
- Structurer les partenariats avec le secteur sanitaire pour améliorer la prévention et le maintien de la santé
- Poursuivre le rapprochement et les articulations avec le secteur des personnes âgées, entamé en 2020, pour prendre en compte l'avancée en âge des personnes accompagnées.

Annie WEISSLOCKER, Directrice et Dorothée RIESTERER, Cadre Intermédiaire (par intérim)